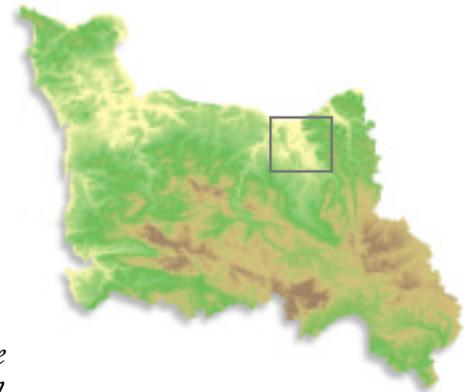




Ci-dessus :
Prairies de fauche dans le marais
d'Hotot-en-Auge.

Unité 2.0.2

Les marais de la Dives



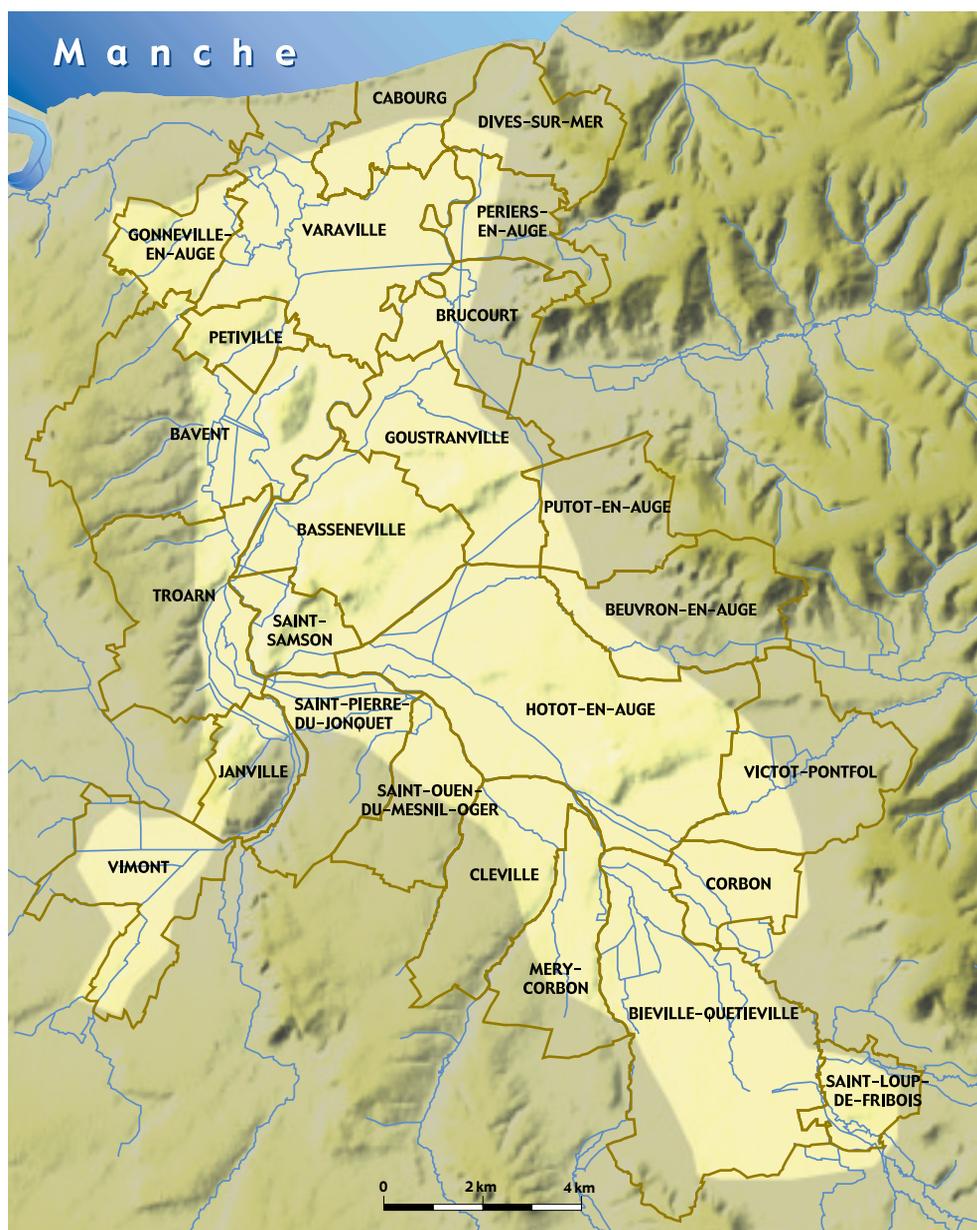
Au pied de l'escarpement du Pays d'Auge, les Marais de la Dives sont issus de la double sédimentation de la mer et des vallées augeronnes, qui a produit un singulier paysage bosselé où alternent îles et étendues inondables. Ce paysage, originellement très ouvert, se ferme vers l'amont au gré des plantations de peupliers.

Deux modes de sédimentation ont créé deux topographies différentes

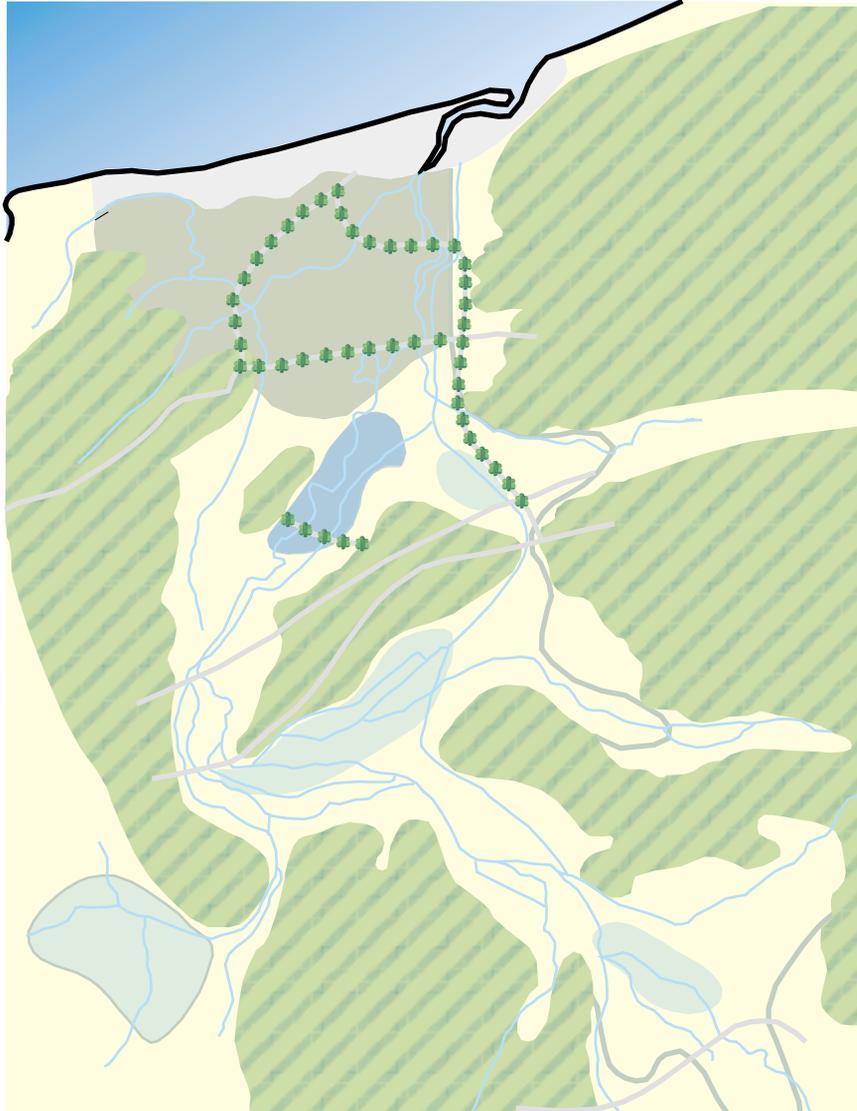
L'originalité des marais de la Dives réside dans les basses collines, sortes d'îles, qui en parsèment l'étendue et la fractionnent. Ils occupent une ample dépression incomplètement déblayée dans les marnes calloviennes entre l'escarpement bordier du Pays d'Auge et les avant-buttes de Barent. Surcreusée pendant l'abaissement du niveau marin de la période glaciaire du quaternaire, la dépression a été remblayée pendant la remontée des mers, d'une part, à l'aval, par des vases marines derrière le cordon littoral de sable, et d'autre part, à l'amont, par de la tourbe et quelques minces limons alluviaux. Ces deux modes de sédimentation ont créé deux topographies différentes. Dans la première, des tertres hauts d'un ou deux mètres sont séparés par un lacis complexe d'anciens chenaux de marée (qui en conservent le nom saxon de flet). Ces bosses minuscules ont permis l'installation de fermes isolées entourées d'un bosquet d'arbres ou de quelques haies. L'autre a créé une surface parfaitement plate d'altitude à peine égale. Or la Dives y reçoit les rivières augeronnes occidentales (Vie, Dorette, Doigt, Ancre) et les rivières de la plaine de Caen (Laizon,

Muance). La section de son lit n'étant capable d'écouler que la moitié des eaux de crue hivernales de cet ensemble hydrographique, celles-ci recouvraient le marais chaque année pendant plusieurs mois, tandis que, l'été, la proximité de la nappe phréatique favorisait une abondante pousse d'herbe, célèbre dès le XVII^e siècle.

Ci-contre :
Les marais de la Dives.



Les différentes séquences paysagères composent dans le marais un ensemble complexe, où alternent espaces fermés et espaces ouverts



Ci-contre :

Les séquences paysagères du marais.

	“Îles” et encadrement bocager
	Marais à tertres et à fermes
	Peupleraies
	Gabions
	Cordon littoral construit
	Rivières et canaux
	Routes bordées d’arbres
	Routes
	Limite du marais inondable



Ci-contre :

Bavent, le marais de Robehomme.

La mise en valeur des marais

Ci-contre :

Les marais communaux partagés à Saint-Samson.



L'intérêt économique du marais est né de la présence de cette ressource fourragère saisonnière qui permettait d'engraisser, pour l'automne, des bovins maigres achetés au printemps par les fermes dispersées sur les «îles» et les bordures bocagères. Les clochers en dôme des églises rappellent la période de prospérité qui découla de cette spéculation.

Ainsi se définissaient les traits traditionnels du paysage. Le fond, plan à l'amont, légèrement bosselé à l'aval, était nu à cause à la fois de l'inondation annuelle et de la fonction pastorale. Il prenait successivement deux visages : étendue blanche l'hiver, immenses herbages piquetés de bêtes pendant l'été. Par cette platitude et cette nudité, il se distinguait nettement des pentes des bordures et des «îles» dont le bocage descendait jusqu'à la limite des hautes eaux.

Ci-contre :

Le marais inondé entre Troarn et Saint-Samson.



Ci-dessous :
Canal de drainage à Varaville.

La recherche d'une plus longue et plus stable utilisation du marais a entraîné des travaux hydrauliques destinés à évacuer plus rapidement les eaux d'inondation. Les premiers, de 1714 à 1748, aboutirent au drainage du marais de Vimont. Les plus importants furent réalisés sous le Second Empire avec l'endiguement de la Dives, le recouplement de ses méandres, le creusement du Grand Canal et de la Tranchée, et la construction de chaussées d'accès. Des réseaux quadrangulaires de fossés inscrivent leur dessin à Cléville, Saint-Pierre-du-Jonquet et dans le marais du Doigt. Le partage de communaux créa un découpage comparable mais d'échelle plus réduite dans le marais de Saint-Laurent où des saules dispersés poussèrent le long des chaussées.

Enfin des plantations de peupliers ont accompagné la traversée rectiligne de la route Varaville-Périers comme le cours sinueux du Grand Flet. Tous ces travaux introduisaient l'arbre dans le marais et diversifiaient les dessins de son découpage foncier.

Les textures et les couleurs s'opposent entre la planéité lisse, de couleur claire, des marais humides (vert piqueté du blanc des animaux en été) et blanc de l'étendue d'eau en hiver et l'aspect «grenu» et dense des flancs des îles, dont les couleurs sont celles des arbres (haies et pommiers), rehaussées par les teintes du bâti : les maisons semblent «nichées» dans leur écrin végétal et montrent les contrastes vifs entre les enduits de teinte claire et les colombages, parfois peints, dont les ambiances colorées rappellent le Pays d'Auge voisin.



Ci-dessus :
Les marais de Goustranville,
prairies et peupliers.

Ci-contre :

Basseneville, végétation bocagère des îles.

Deux types de végétation pour deux types de paysage



La végétation naturelle accompagne la dichotomie paysagère des marais. Les deux entités paysagères qui les composent induisent deux milieux différents :

- le marais humide voit se développer la série du bord des eaux avec une prairie humide à molinies, joncs et carex, quelques zones à phragmitaies et présence de tourbières alcalines (à sphaignes et prêles). L'arbre y est peu présent, essentiellement les saules blancs et cendrés, dont on peut observer quelques spectaculaires vieux sujets, souvent traités en têtards, puis abandonnés pendant plusieurs décennies, ce qui produit d'étonnantes silhouettes de solitaires. L'espèce introduite la plus répandue est bien entendu le peuplier blanc, dont la culture se développe depuis quelques années.

- les îles portent une végétation tout à fait comparable à celle qui habille les versants du Pays d'Auge : maillage de haies de chênes pédonculés, frênes et saules (dans les sols frais), avec basse strate à prunellier, épine blanche, noisetier, entourant des parcelles en prairie, souvent complantées de pommiers.

Le mouvement de déprise agricole, qui fait diminuer la charge en bovins à l'hectare, se traduit par un paysage qui devient «flou». La strate basse des haies n'est plus broutée par les vaches et s'épaissit, tandis qu'apparaissent des fourrés à ronciers. Le paysage, progressivement, y perd ses contrastes et la netteté de ses contours.

Ci-contre :

Prairies de fauche et peupliers à Saint-Samson.



Les caractères originaux de ce marais «bosselé» tendent à s'émousser

Une certaine désaffection pour la ressource fourragère du marais, qui s'explique par d'autres productions plus intensives sur le reste des exploitations et par le désir de livrer des animaux à la consommation à d'autres époques que l'automne, y a permis le développement d'autres fonctions : la production rapide de bois et la chasse. Des peupleraies étendues obstruent les champs de vision principalement entre la Dorette et la Vie, dans la basse vallée du Doigt entre Basseneville et Le Ham, au nord de l'autoroute à Goustranville ainsi que dans le marais de Vimont. Malgré leur feuillage clair et leur transparence hivernale, elles renforcent la présence de l'arbre, déjà conquérante le long des routes et chaussées, et éliminent ce trait original des grands horizons plans.

La chasse aux oiseaux migrateurs a multiplié les plans d'eau des gabions, surtout à l'est de Robehomme. Et des carrières exploitent des nappes de graviers près de la RN.13.

A ces transformations du marais s'ajoutent celles de son encadrement. L'éclaircissement du bocage entraîne souvent la disparition des haies de bordure, donc l'effacement des lignes de contact qui contribuaient à la lisibilité du paysage. Quelques friches à ronciers de versants apparaissent (pentes ouest de «l'île» de Robehomme, escarpement augeron). A l'ouest, les pavillons des lotissements périurbains s'enferment dans des haies de faux cyprès comme s'ils cherchaient à se protéger d'un paysage trop vaste.



Ci-contre :
La multiplication des mares
à gabions.



Communes concernées

• *Département du Calvados :*

Basseneville / Bavent / Beuvron-en-Auge / Biéville-Quétiéville / Brucourt / Cabourg / Cléville / Corbon / Dives-sur-Mer / Gonneville-en-Auge / Goustranville / Hotot-en-Auge / Janville / Méry-Corbon / Périers-en-Auge / Petiville / Putot-en-Auge / Saint-Loup-de-Fribois / Saint-Ouen-du-Mesnil-Oger / Saint-Pierre-du-Jonquet / Saint-Samson / Troarn / Varaville / Victot-Pontfol / Vimont.